

Un site d'informations pour les migrants en 6 langues

INFO MIGRANTS

<https://www.infomigrants.net/fr/>

ACTUALITÉS

GRAND ANGLE

TÉMOIGNAGES

COMPRENDRE L'EUROPE

Articles par pays :

AFGHANISTAN
AFRIQUE DU SUD
ALBANIE
ALGÉRIE
ALLEMAGNE
ANGOLA
ARABIE SAOUDITE
ARMÉNIE
AUTRICHE
BAHAMAS
BANGLADESH
BELGIQUE

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Novembre 2021

Activité du SIAO/115

1341 appels en Septembre 2021 dont :

- 335 demandes orientées vers les abris de nuit
- 9 orientations vers des hébergements dont 6 suite à des violences.
- 240 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 33 demandes orientées vers l'hôtel dont 12 suite à des violences

Dans ce numéro

- Vidéos Solidarité Femmes
- L'aide médicale Etat
- Les enfants des familles monoparentales
- La Maison des Thermopyles

Dans la continuité du guide juridique « [logement et violences conjugales](#) » publié en février 2021, la Fédération nationale Solidarité Femmes a souhaité adapter le contenu de ce guide en reprenant les 3 grandes parties pour en faire des vidéos à faire circuler sur les réseaux sociaux :

[Rester au domicile](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=BpbRmhwmwpY>

[Quitter le domicile](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=pXs37MqX5m0>

[Se reloger](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=YrPB4DCXKh8>



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Contre les exclusions
Pour la solidarité



2 min pour comprendre... l'aide médicale de l'État

L'aide médicale de l'État (AME) permet aux étrangers en situation irrégulière d'avoir accès, sous conditions, au système de santé français.

L'AME donne droit à la prise en charge à 100 % de leurs soins médicaux et hospitaliers dans la limite des tarifs de la sécurité sociale. La personne qui bénéficie de cette aide n'a aucune avance de frais à effectuer.

Quelles conditions faut-il remplir ? Comment la demander ? Pour quelle durée ?

Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur l'aide médicale de l'État dans notre [vidéo](#) « 2 min pour comprendre ».

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

Près de la moitié des enfants de familles monoparentales sont pauvres

Selon l'Insee, les enfants de familles monoparentales vivent plus souvent que les autres dans un logement surpeuplé et dans une situation de pauvreté, sauf quand ils vivent avec leur père.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié une étude consacrée aux familles en 2020. Celle-ci rend compte, notamment, des évolutions des structures familiales.

Un quart de familles monoparentales

Près d'un quart des familles sont désormais monoparentales, une proportion en hausse par rapport à 2011 (20,3 %, à l'époque). Les familles « traditionnelles » sont, quant à elles, en baisse et représentent désormais environ 67 % des familles, contre 70,4 % en 2011.

Logements surpeuplés

Près d'un tiers des enfants de familles monoparentales vivent dans un logement social, contre 15,8 % pour les enfants de familles dites traditionnelles. Quelque 24 % d'entre eux vivent dans un logement surpeuplé, une situation qui s'expliquerait notamment, selon l'Institut, « *par le fait qu'elles vivent souvent dans des grandes villes ou leurs banlieues, où les logements sont plus petits* ».

4 sur 10 en situation de pauvreté

Surtout, relate l'Insee, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivaient au-dessous du seuil de pauvreté monétaire en 2018, contre 21 % pour l'ensemble des enfants.

« *Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi* », est-il expliqué.

Les pères, plus riches que les mères

La situation diffère toutefois selon que les enfants vivent avec leur père ou avec leur mère. L'étude révèle que 22 % des enfants en famille monoparentale avec leur père étaient pauvres en 2018, soit une proportion proche de la moyenne des enfants, contre 45 % pour les enfants en famille monoparentale avec leur mère. Cela s'explique, notamment, par le fait que les pères sont plus souvent en emploi (81 % contre 67 % des mères en 2020).

Familles nombreuses

La situation de pauvreté touche également les enfants de familles nombreuses : 43 % sont pauvres quand la famille compte quatre enfants, 24 % dans les familles de trois enfants et 16 % pour celles d'un ou deux enfants. « *Le taux d'emploi nettement moins élevé pour les mères de familles nombreuses peut expliquer ce constat* », explique l'Insee.

La Maison des Thermopyles, bien plus qu'un logement

LA CROIX Pour loger plus de sans-abri, l'État mise sur les pensions de famille, qui permettent de bénéficier d'un logement privatif et d'activités et d'espaces communs. Des portes ouvertes ont été organisées pour faire mieux connaître ce dispositif.

Pendant une quinzaine d'années, Sreto, ancien légionnaire, a été sans domicile. « *Je vivais en bord de Seine, on m'avait prêté un local*, raconte ce sexagénaire avec un fort accent croate. *Je ne voulais pas aller en centre d'hébergement ou en hôtel, il y a plein de problèmes, il n'y a aucune aide et au bout de quelques jours, ils vous disent de repartir.* » Alors quand, en 2015, on lui propose un studio dans la pension de famille des Thermopyles, dans le 14^e arrondissement parisien, il accepte tout de suite. « *C'est un logement mais ce n'est pas qu'un logement, c'est un lieu ouvert* », explique-t-il.

À la Maison des Thermopyles, Sreto dispose effectivement, à la différence de la plupart des hébergements pour sans-domicile, d'un logement complètement autonome, avec une salle de bains et une petite cuisine, dans lequel, autre caractéristique majeure, il peut rester toute sa vie s'il le souhaite. Pour ce studio meublé de 20 m², il paie, allocation logement déduite, une redevance d'un peu moins de



250 € par mois, qui couvre à la fois son loyer mais aussi l'électricité, le chauffage, l'Internet et l'assurance. Un prix appréciable pour des locataires très précaires qui ne touchent souvent qu'un RSA, une pension d'invalidité ou une toute petite retraite, rendu possible par un forfait journalier de 18 € par résident, financé par l'État.

Mais le caractère durable de la solution de logement n'est pas la seule particularité de ce dispositif. « *On a l'habitude de dire que dans les pensions de famille, on est chez soi mais pas tout seul* », résume Charles Mussotte, l'un des deux salariés « hôtes », chargés d'animer la vie de la maison. En plus de leur appartement, les vingt résidents, dont trois couples, disposent en commun d'une grande cuisine-salle de séjour où ils peuvent se retrouver pour des repas de fête ou des réunions, d'un salon

Responsable de la publication : Sylvie WANLIN - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

où lire, regarder la télé, et même faire du vélo elliptique, et d'une laverie.

« Il n'y a rien d'obligatoire, mais on peut aussi faire tout un tas d'activités en commun », raconte Daisy, 61 ans, qui a emménagé aux Thermopyles quasiment à l'ouverture en 2012. Cette peintre amateur a déjà fréquenté l'atelier soin des mains, la séance de yoga « do-in », ou l'après-midi cinéma sur les films d'horreur... Les résidents participent aussi au choix de l'architecte retenu pour aménager cinq nouveaux logements. *« La création de notre maison de famille a été portée par une association de riverains Urbanisme et démocratie, et nous continuons à être gérés par une association qui en est l'émanation, ce qui fait qu'on est très ancré dans le quartier »,* précise Charles Mussotte.

Si la moitié des résidents environ préfèrent ne pas profiter de cette convivialité, *« les espaces communs font quand même que des liens se créent »,* estime-t-il. *« Pour moi qui n'ai pas de famille, c'est précieux, reprend Daisy. Quand j'ai été hospitalisée, on est venu me voir et on peut m'accompagner quand il faut que je prenne les transports en commun. »*

paroles

« Il faut construire beaucoup plus de pensions de famille »

Arnaud de Broca

Délégué général de l'Union nationale du logement accompagné (Unafo)

« Quand le gouvernement a lancé le plan Logement d'abord (pour loger plus de sans-abri), il s'est donné un objectif de créer 10 000 places en pensions de famille entre 2017 et 2022. On était à peu près à 5 700 l'année dernière, et même si d'autres vont voir le jour d'ici à la fin du mandat, on reste loin de nos objectifs. Il faut en construire beaucoup plus, d'autant que c'est un logement durable dans lequel les résidents restent parfois jusqu'à leur décès. Le principal frein reste les réticences des élus. Or, ce sont des petites structures avec un accompagnement renforcé, qui posent peu de problèmes. »

Recueilli par Nathalie Birchem

Merci à M. Hubert MOREAU pour sa contribution